

Département de la Moselle

XOCOURT

CARTE COMMUNALE

1

rapport de présentation

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1.	DONNEES DE BASE	7
1.1.	TERRITOIRE COMMUNAL.....	7
1.1.1.	<u>Situation administrative</u>	7
1.1.2.	<u>Situation géographique</u>	7
1.1.3.	<u>Voies de communication</u>	7
1.2.	MILIEU HUMAIN.....	8
1.2.1.	<u>Historique de la commune</u>	8
1.2.2.	<u>Démographie</u>	8
	Population totale.....	8
	Evolution de la population.....	9
	Ménages.....	9
	Pyramides des âges.....	10
1.2.3.	<u>Activités</u>	12
	Taux d'activité.....	12
	Caractéristique de la population active.....	12
	Population ayant un emploi et un lieu de travail.....	13
	Activités sur XOCOURT.....	13
1.2.4.	<u>Village et habitat</u>	14
	Evolution des logements par type de résidence.....	14
	Age des logements.....	14
	Eléments de confort.....	15
	Types de logements.....	15
	Nombre de pièces.....	15
	Statut d'occupation.....	16
	Bâti et urbanisme.....	16
1.2.5.	<u>Services et équipements</u>	20
	Services publics et privés.....	20
	Equipements scolaires.....	20
	Equipements sportifs et culturels.....	20
	Transport et déplacement.....	20
	Assainissement.....	20
	Alimentation en eau potable.....	21
	Protection incendie.....	21
	Traitement des déchets.....	21
1.2.6.	<u>Patrimoine communal</u>	21
1.3.	ELEMENTS PHYSIQUES.....	24
1.3.1.	<u>Topographie</u>	24
1.3.2.	<u>Géologie</u>	26
1.3.3.	<u>Eaux</u>	28
	Hydrologie : les eaux superficielles.....	28
	Hydrogéologie : les eaux souterraines.....	28

1.4.	MILIEUX NATURELS	30
1.4.1.	<u>Milieux biologiques</u>	30
	Flore	30
	Faune	30
1.4.2.	<u>Sites d'intérêt écologique</u>	30
1.4.3.	<u>Paysage</u>	31
1.5.	UTILISATION DU SOL	35
1.5.1.	<u>Agriculture</u>	35
1.5.2.	<u>Sylviculture</u>	35
1.5.3.	<u>Richesses naturelles</u>	35
2.	ACTIONS EN INTERCOMMUNALITE	36
3.	CONCLUSION	36

DEUXIEME PARTIE : JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE

1.	CONTRAINTES REGLEMENTAIRES	38
1.1	CONTRAINTES AGRICOLES	38
1.2	CONTRAINTES LIEES AUX SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE.....	39
2.	CONTRAINTES LIEES A LA ZONE BATIE.....	40
3.	ENJEUX COMMUNAUX ET IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT.....	40
4.	DEVELOPPEMENT COMMUNAL.....	41

INTRODUCTION

Suivant l'**article R 124-2** (décret du 27 mars 2001), le rapport de présentation :

1) Analyse l'état initial de l'environnement et expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique ;

2) Explique les choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L 110 et L 121.1, pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées ; en cas de révision, il justifie, le cas échéant, les changements apportés à ces délimitations ;

3) Evalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Article L.121.1 (loi du 13 décembre 2000). Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

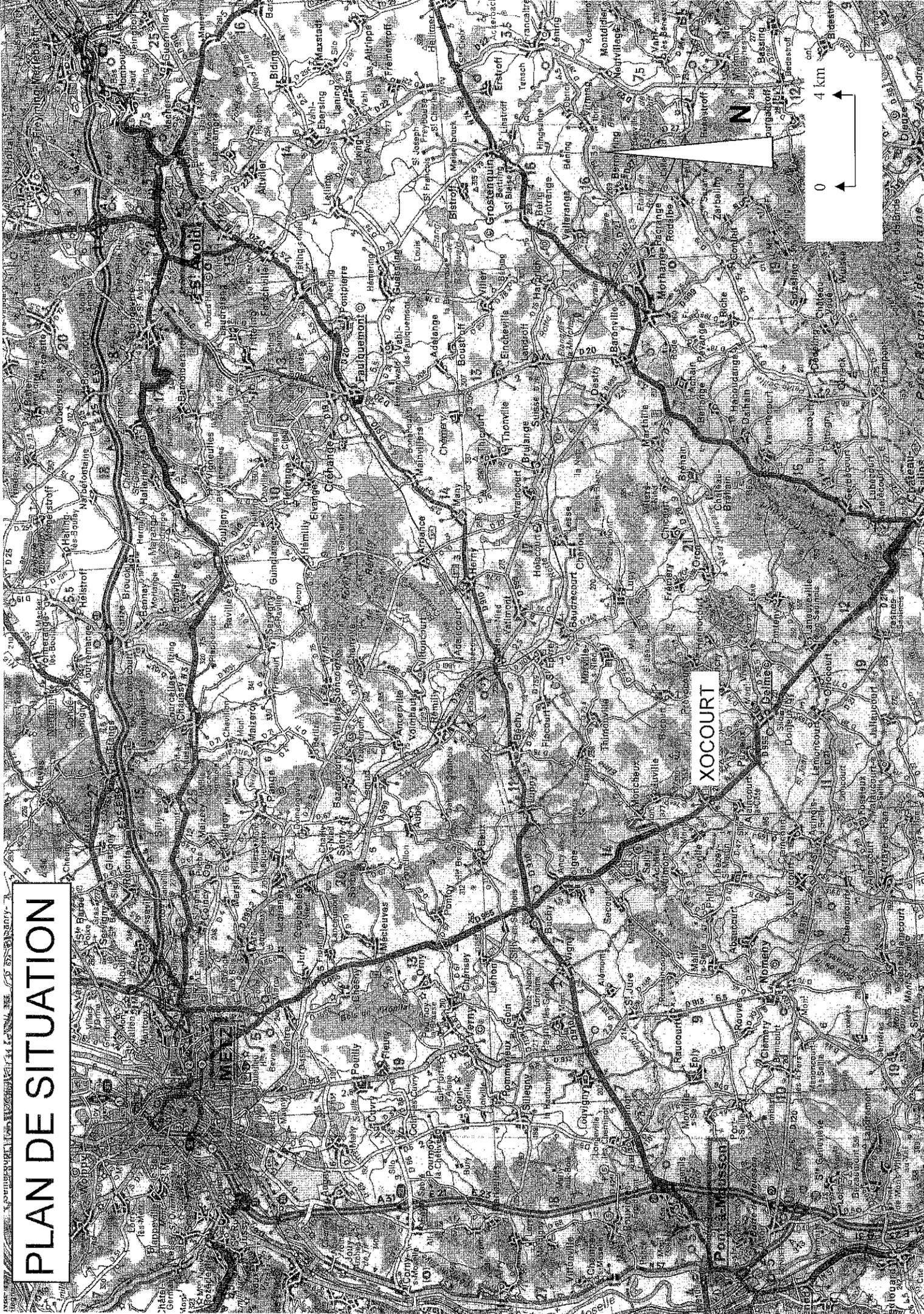
1) L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable,

2) La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'espace rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux,

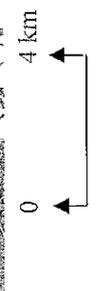
3) Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la préservation des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

**PREMIERE PARTIE
ETAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT**

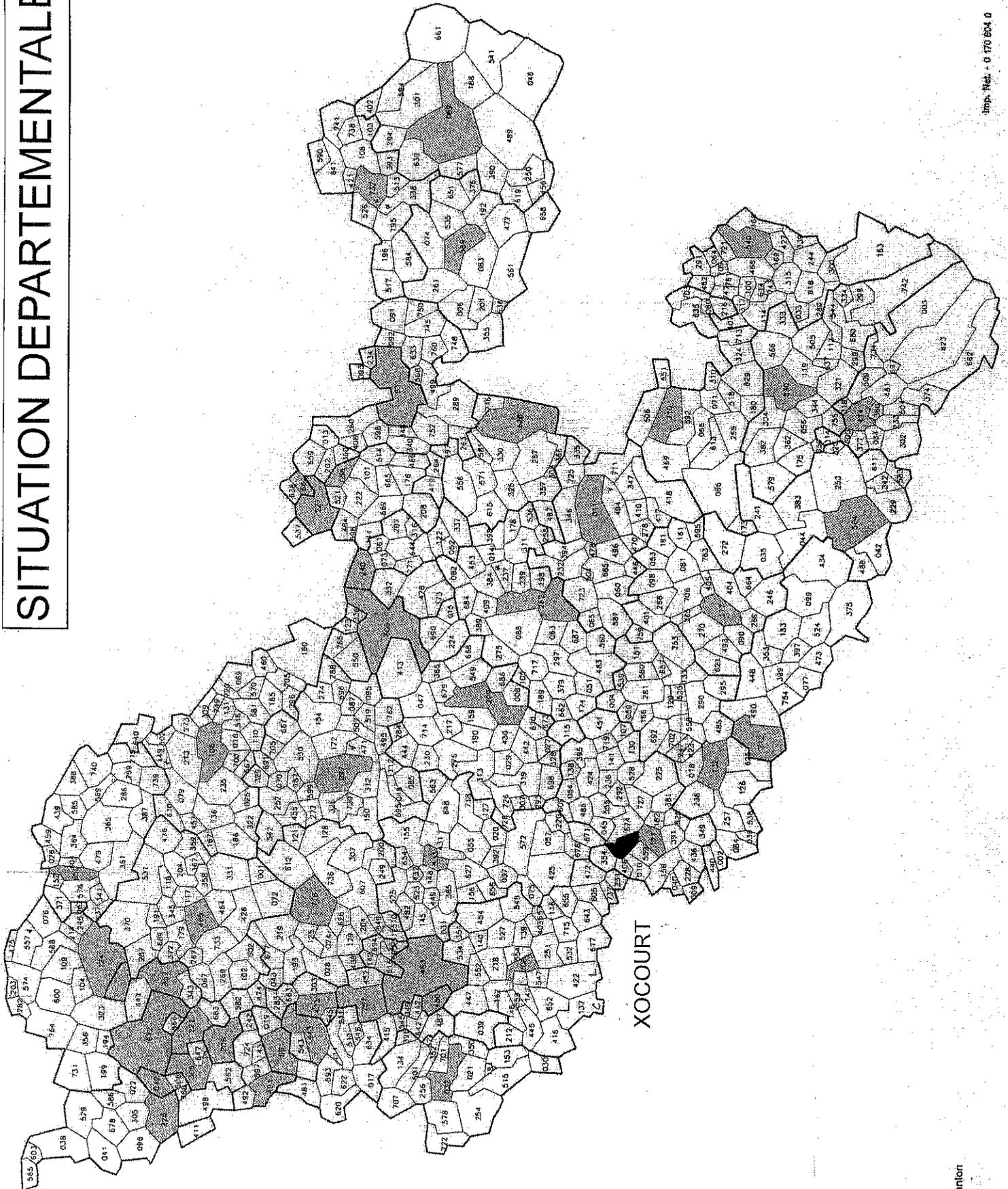
PLAN DE SITUATION



XOCOURT



SITUATION DEPARTEMENTALE



TERRITOIRE COMMUNAL

THIMONVILLE

JUVILLE

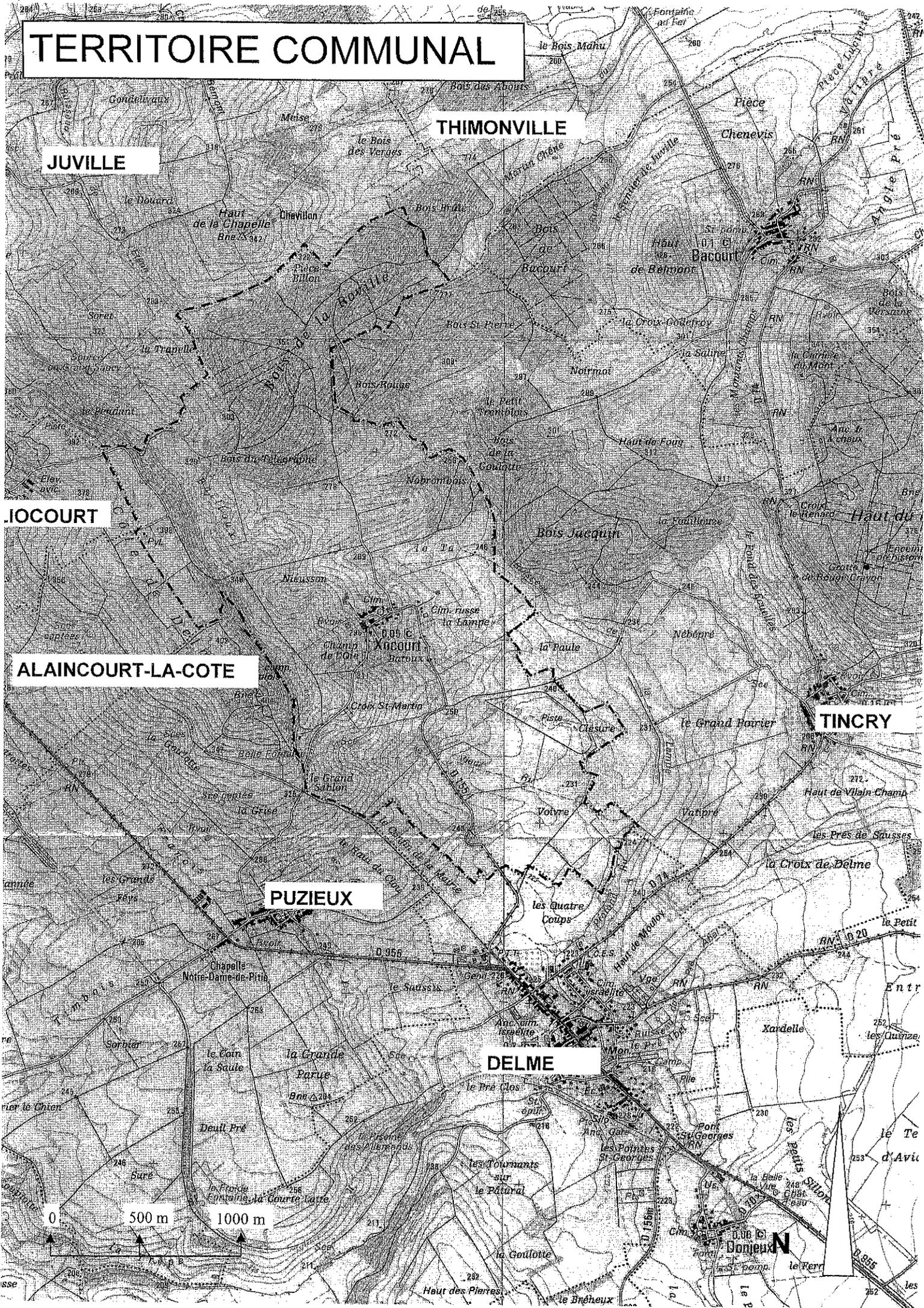
BOUCOURT

ALAINCOURT-LA-COTE

PUZIEUX

DELME

TINCRY



1. LES DONNEES DE BASE

1.1. LE TERRITOIRE COMMUNAL

1.1.1. Situation administrative

La commune de XOCOURT appartient au canton de DELME et à l'arrondissement de CHATEAU-SALINS dont elle est distante respectivement de 3 et 15 km.

Le territoire communal est entouré :

- à l'est par la commune de TINCERY,
- au sud par la commune de DELME,
- au sud ouest par la commune de PUZIEUX,
- à l'ouest par la commune de ALAINCOURT-LA-COTE et LIOCOURT,
- au nord-ouest par la commune de JUVILLE,
- au nord est par la commune de THIMONVILLE.

1.1.2. Situation géographique

La commune est située à 34 km de METZ et 15 km de CHATEAU-SALINS.

Le territoire communal a une superficie de 488 ha. Pour une population de 49 habitants en 1999, la densité est de 10 habitants/km².

Le territoire est principalement occupé par l'agriculture (273 ha) qui représente environ 56% et par des boisements (102 ha, soit 21%).

1.1.3. Voies de communication

La commune de XOCOURT est desservie par la RD155I, XOCOURT DELME qui rejoint la RD955 METZ SARREBOURG

Des chemins communaux assurent la desserte de toutes les zones bâties. Les chemins ruraux desservent l'espace agricole.

Il y a un chemin pédestre et équestre inscrit au plan départemental, c'est le chemin n°1, dit route de France qui forme une boucle en passant par DELME, PUZIEUX, ALAINCOURT LA COTE, LIOCOURT, XOCOURT, TINCERY et retour à DELME. Il permet entre autre de découvrir la côte de DELME et ses orchidées.

1.2. MILIEU HUMAIN

1.2.1. Historique de la commune

Le bourg est bâti sur les flancs d'une des plus hautes et des plus pittoresques montagnes du département : la côte de DELME.

XOCOURT dépendait de la seigneurie du ban de DELME, domaine du chapitre de la cathédrale de METZ, échangé en 1604 en faveur de la primatiale de NANCY et réuni à la France en 1661. En 1756, XOCOURT devient juridiction de METZ, subdélégation de VIC, en 1790, la commune fait partie du canton de DELME et du district de CHATEAU SALINS, spiritualité du diocèse de METZ.

Une église fut commune à XOCOURT, DELME et PUZIEUX (aujourd'hui emplacement d'une croix).

XOCOURT a pris plusieurs noms : CHACURT en 1283, XOWACOURT en 1404 et XUOCOURT en 1423.

Deux villages disparus étaient situés sur le ban communal, il s'agit de MENSICOURT et TOZEY.

MENSICOURT est aujourd'hui un lieu-dit entre DELME et XOCOURT avec des traces d'habitat.

TOZEY était situé sur le chemin de PUZIEUX à XOCOURT, où s'élève aujourd'hui une croix de chemin emplacement d'une ancienne église.

1.2.2. Démographie

Population totale (source INSEE)

	1802	1822	1828	...	1938
Nombre d'habitants	152	195	180	...	81

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Nombre d'habitants	62	53	46	40	49	69

XOCOURT était un village de dimension beaucoup plus conséquente au 19^{ème} siècle qu'au 20^{ème} siècle. C'est en 1822 qu'il atteint son apogée avec 195 habitants.

Depuis 1968, les différents recensements notent une diminution constante du nombre d'habitants jusqu'en 1990. La tendance s'inverse ensuite. En 2007, le nombre d'habitants a dépassé le niveau de 1962.

Evolution de la population

(source INSEE)

		1968	1975	1982	1990
		1975	1982	1990	1999
Taux de variation annuelle %	Global	-2,22	-1,99	-1,73	2,28
	Solde migratoire	-2,22	-2,28	-2,31	1,27
	Solde naturel	0	0,28	0,58	1,01
Naissance ‰		7,40	17,10	17,30	12,70
Décès ‰		7,40	14,20	11,50	2,50

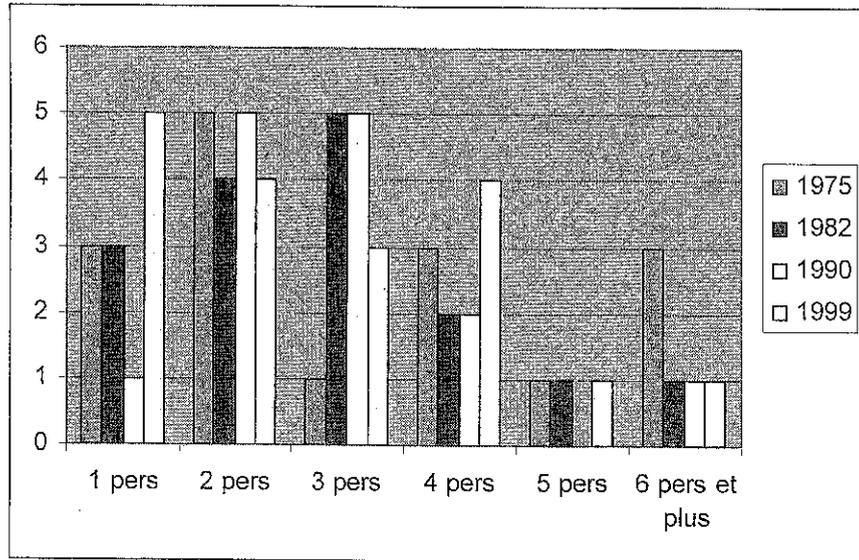
Les variations de la population sont liées directement au solde migratoire : négatif de 1968 à 1990, il y a plus de départ que d'arrivée. Le solde naturel est toujours positif : il y a plus de naissance que de décès quelque soit la période intercensitaire.

Ménages

(source INSEE)

	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. et plus	Nombre de pers/ménage	TOTAL
1975	3	5	1	3	1	3	3,31	16
(%)	18	34	6	18	6	18		100
1982	3	4	5	2	1	1	2,87	16
(%)	18	24	34	12	6	6		100
1990	1	5	5	2	0	1	2,85	14
(%)	7	36	36	14	0	7		100
1999	5	4	3	4	1	1	2,72	18
(%)	30	22	16	22	5	5		100
Moselle 1999	25,6%	30,7%	18,7%	15,7%	6,5%	2,8%	2,57	100%

Le nombre de ménages a stagné de 1975 à 1982, après une légère baisse, il est en augmentation. Les faibles chiffres observés ici ne permettent pas de donner une réelle tendance des variations démographiques : l'arrivée ou le départ d'une seule famille peut contribuer fortement à une variation dans un sens ou dans un autre.

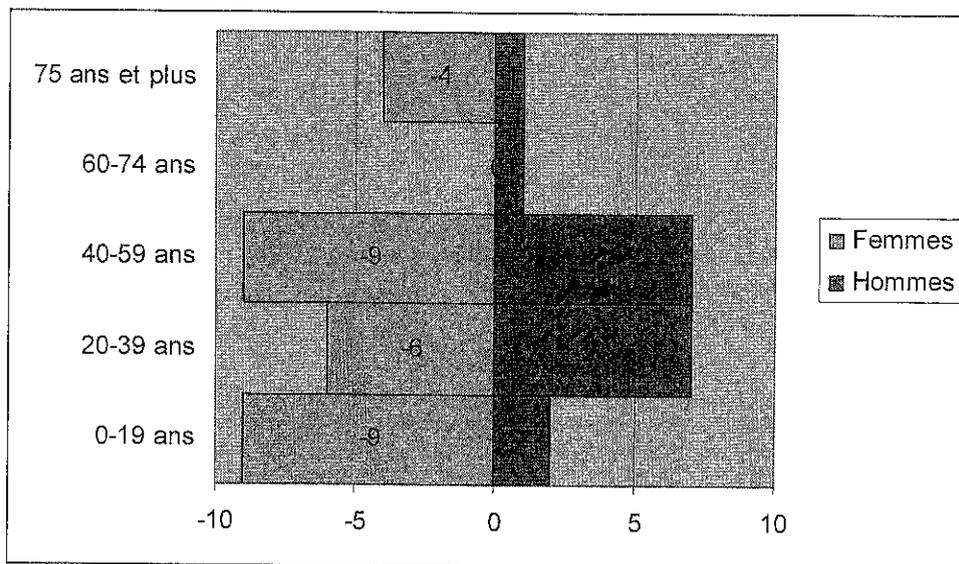


Malgré tout, le nombre de ménages augmente sensiblement avec son corollaire, la diminution de personnes par ménage. Cette baisse observée partout en France est liée à la décohabitation et à la raréfaction des familles dites "nombreuses".

Ce sont les ménages de 1 et 2 personnes qui restent majoritaires, en moyenne. Les ménages de 5 et 6 personnes sont les moins bien représentés. Les autres catégories n'ont pas de variation nette et franche.

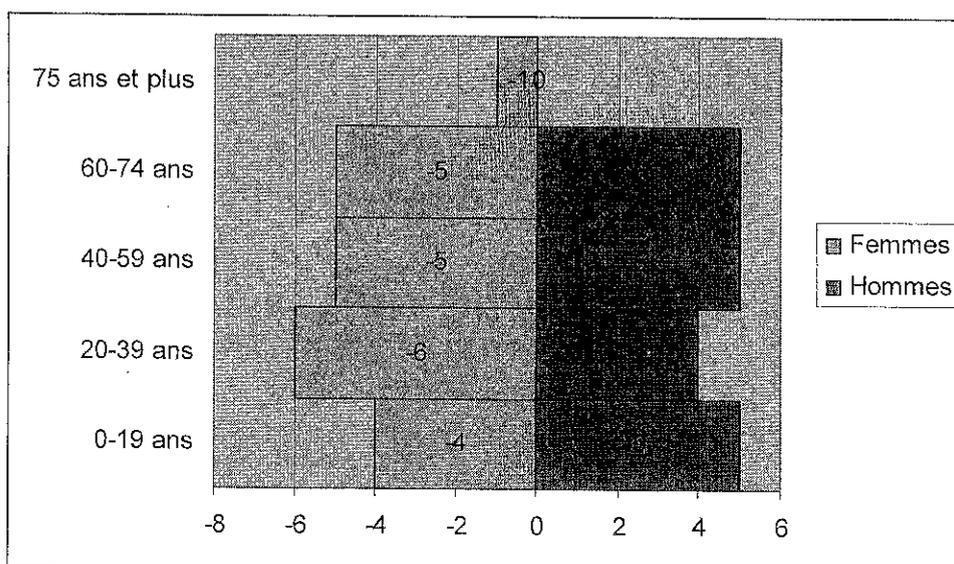
Pyramides des âges

Données 1982 (46 habitants)
 Total femmes : 28 Total hommes : 18
 (source INSEE)



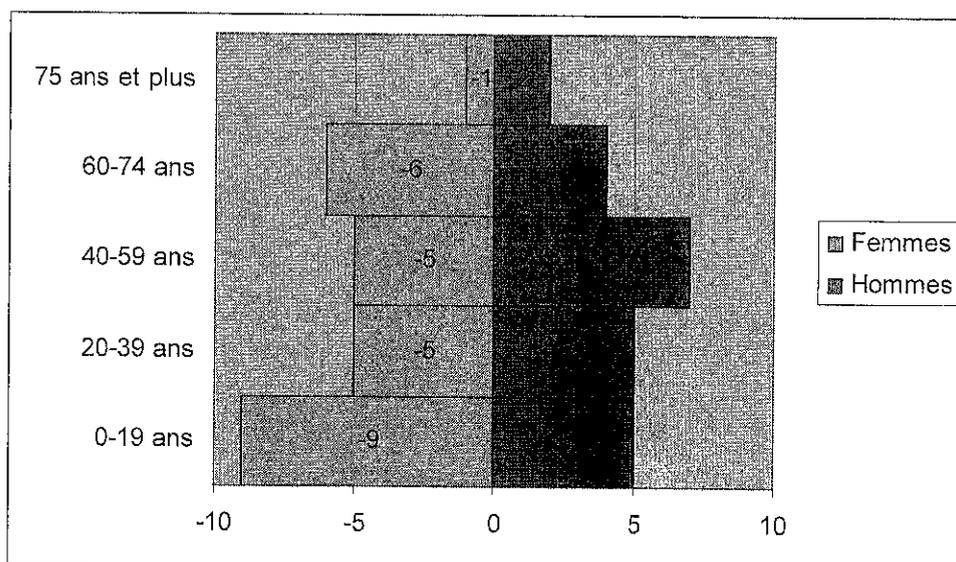
Données 1990 (40 habitants)

Total femmes : 21 Total hommes : 19
(source INSEE)



Données 1999 (49 habitants)

Total femmes : 26 Total hommes : 23
(source INSEE)



Indice de jeunesse : $I = (0-19 \text{ ans}) / (60 \text{ ans et plus})$

en 1982 : $I = 11/6 = 1,83$ en 1990 : $I = 9/11 = 0,81$ en 1999 : $I = 14/13 = 1,07$

En Moselle, l'indice de jeunesse en 1999 est de 1,27. L'indice de jeunesse de XOCOURT reste toujours inférieur à la moyenne départementale mais tente à augmenter depuis 1990. Les pyramides sont toutes déséquilibrées. La tranche d'âge 0-19 ans n'est pas assez représentée même si une amélioration se dessine en 1999.

1.2.3. Activités

Taux d'activité (source INSEE)

		1975	1982	1990	1999
XOCOURT	Population (+ de 15 ans)	40	41	32	39
	Population active	15	20	16	18
	Taux d'activité %	37,5	49	50	46
Département	Taux d'activité %				53,4

La population active varie en nombre de la même manière que la population totale. Le taux d'activité est en augmentation de 1975 à 1990 notamment par la faible représentativité des 0-19 ans à XOCOURT ; la tendance s'inverse ensuite. Il n'atteint pas la moyenne départementale.

Caractéristique de la population active (source INSEE)

		Hommes	Femmes	TOTAL
Population active	1975	14	1	15
	1982	12	8	20
	1990	10	6	16
	1999	10	8	18
Actifs ayant un emploi	1975	13	1	14
	1982	10	8	18
	1990	9	5	14
	1999	9	7	16
dont salariés	1975	7	1	8
	1982	9	8	17
	1990	8	4	12
	1999	9	7	16
Chômeurs	1975	1	0	1 (6,5%)
	1982	2	0	2 (10%)
	1990	1	1	2 (12,5%)
	1999	1	1	2 (11%)

La population active est exclusivement masculine en 1975. L'arrivée massive des femmes sur le marché du travail contribue à l'augmentation du nombre d'actif alors que la population masculine décroît.

Les actifs ayant un emploi et les salariés suivent la même évolution.

Les chômeurs sont toujours présents et dans des proportions voisines des moyennes nationales. Après avoir été exclusivement masculin de 1975 à 1982, il n'épargne aucun actif ensuite.

Population ayant un emploi et un lieu de travail
(source INSEE)

	1975	1982	1990	1999
Population active ayant un emploi	14	18	14	16
Travaillant dans la commune	8 (58%)	4 (22%)	2 (14%)	0
Travaillant dans le département excepté la commune	4 (28%)	13 (73%)	11 (79%)	16 (100%)
Travaillant hors du département	2 (14%)	1 (5%)	1 (7%)	

La population active ayant un emploi travaille en majorité sur le ban communal en 1975 : il n'y en a plus aucun aujourd'hui. Puis elle a émigré pour se diriger principalement dans le département. L'actif qui travaillait en dehors du département se dirigeait vers la Meurthe et Moselle.

Activités sur XOCOURT

Il n'y a plus d'actifs sur le ban communal. L'activité agricole est présente mais aucun exploitant n'a son siège d'exploitation sur XOCOURT.

Des commerçants itinérants desservent le village : 1 boulanger pâtissier, 1 épicier, 2 vendeur de surgelés.

Les commerces les plus proches sont à DELME, CHATEAU-SALINS et METZ.

1.2.4. Village et habitat

Evolution des logements par type de résidence

(source INSEE)

	1968	1975	1982	1990	1999
Nombre d'habitants	62	53	46	40	49
Nombre de logements	23	23	23	25	24
Résidences principales	19	16	16	14	18
Résidences secondaires	0	4	5	11	3
Logements vacants	4	3	2	0	3

La diminution du nombre d'habitants entre 1968 et 1990 a permis de stabiliser le nombre de logements jusqu'en 1982 puis il y a eu 2 nouveaux logements.

La diminution de 1 logement entre 1990 et 1999 est due à la fusion de deux logements.

XOCOURT est un village constitué par des résidences principales. Les résidences secondaires après avoir fortement augmentée entre 1982 et 1990 ont aujourd'hui quasiment disparu (1 seule en 2007).

Le potentiel de logements vacants est réel et assure le renouvellement de la population.

Age des logements

(source INSEE)

	avant 1949	1949-1974	1975-1981	1982-1989	1990-1999	TOTAL
1990	14	8	1	2		25
%	56	32	4	8		100
1999	11	8	3	1	1	24
%	47	33	12	4	4	100
Moselle (%)	30	39,9	11,5	9,9	8,7	100

Les logements sont relativement anciens avec un parc qui date majoritairement de la première moitié du 20^{ème} siècle, voir du 19^{ème} siècle.

De 1975 à 2000, il y a eu 5 permis de construire, soit une moyenne de 1 permis tous les 5 ans. Depuis 1999, il y a eu 5 permis de construire et il y encore 5 projets de construction, ce qui va permettre d'arriver à une population de l'ordre de 80 habitants, soit un doublement par rapport à 1990. Cette forte demande a conduit la municipalité à élaborer un document d'urbanisme afin de maîtriser l'extension de l'unité urbaine.

Eléments de confort
(résidences principales)
 (source INSEE)

	XOCOURT		Moselle %
	1990	1999	1999
Résidences principales	14	18	
Chauffage central	4 (28%)	9 (50%)	76,4
WC intérieur	13 (93%)	18 (100%)	97,6
Baignoire ou douche	13 (93%)	18 (100%)	98,3

L'élément de confort majeur est ici le WC intérieur et la baignoire ou douche : ils bénéficient de la même évolution et dans les mêmes proportions. C'est le chauffage central qui a eu la plus forte progression entre 1990 et 1999 même s'il reste toujours bon dernier.

Types de logements
(résidences principales)
 (source INSEE)

	Maison individuelle	Logement dans un immeuble collectif	Autres	TOTAL
1990	14 (100%)	0	0	14
1999	18 (100%)	0	0	18
Moselle	55,2	42	2,8	100%

Les résidences principales sont toutes des maisons individuelles ; il n'y a aucun logement dans un immeuble collectif. La forte proportion de maisons individuelles est classique en milieu rural.

La proximité immédiate de DELME et sa diversité urbaine permet à XOCOURT d'être un village résidentiel.

Nombre de pièces
(résidences principales)
 (source INSEE)

	XOCOURT		Moselle
	1990	1999	1999
1 pièce	0	0	3,6%
2 pièces	0	0	7,7%
3 pièces	3 (21%)	1 (5%)	17,9%
4 pièces	4 (29%)	2 (10%)	25,5%
5 pièces ou plus	7 (50%)	15 (85%)	45,2%

Les maisons individuelles ont au moins 3 pièces. La majorité dispose de 5 pièces et plus (classique en milieu rural). Les 1 et 2 pièces ne sont pas représentées car il n'y a pas de logements dans un immeuble collectif.

Statut d'occupation
(résidences principales)
 (source INSEE)

	XOCOURT		Moselle
	1990	1999	1999
Propriétaire	13 (93%)	17 (95%)	51,2%
Locataire ou sous-locataire	0	0	34,8%
Logé gratuitement	1 (7%)	1 (5%)	6,4%

Le statut de propriétaire est quasiment exclusif. Les logés gratuitement sont rares mais stables. Aucune résidence principale n'est louée.

Depuis 2007, il y a un locataire : il s'agit du logement situé au dessus de la mairie. Ce logement était vacant en 1999.

Bâti et urbanisme

XOCOURT est situé à la frontière entre le pays messin et le Saulnois. XOCOURT s'est développé à l'extrémité de la RD155I, sur les flancs de la côte de Delme en direction de la vallée du profond ru.

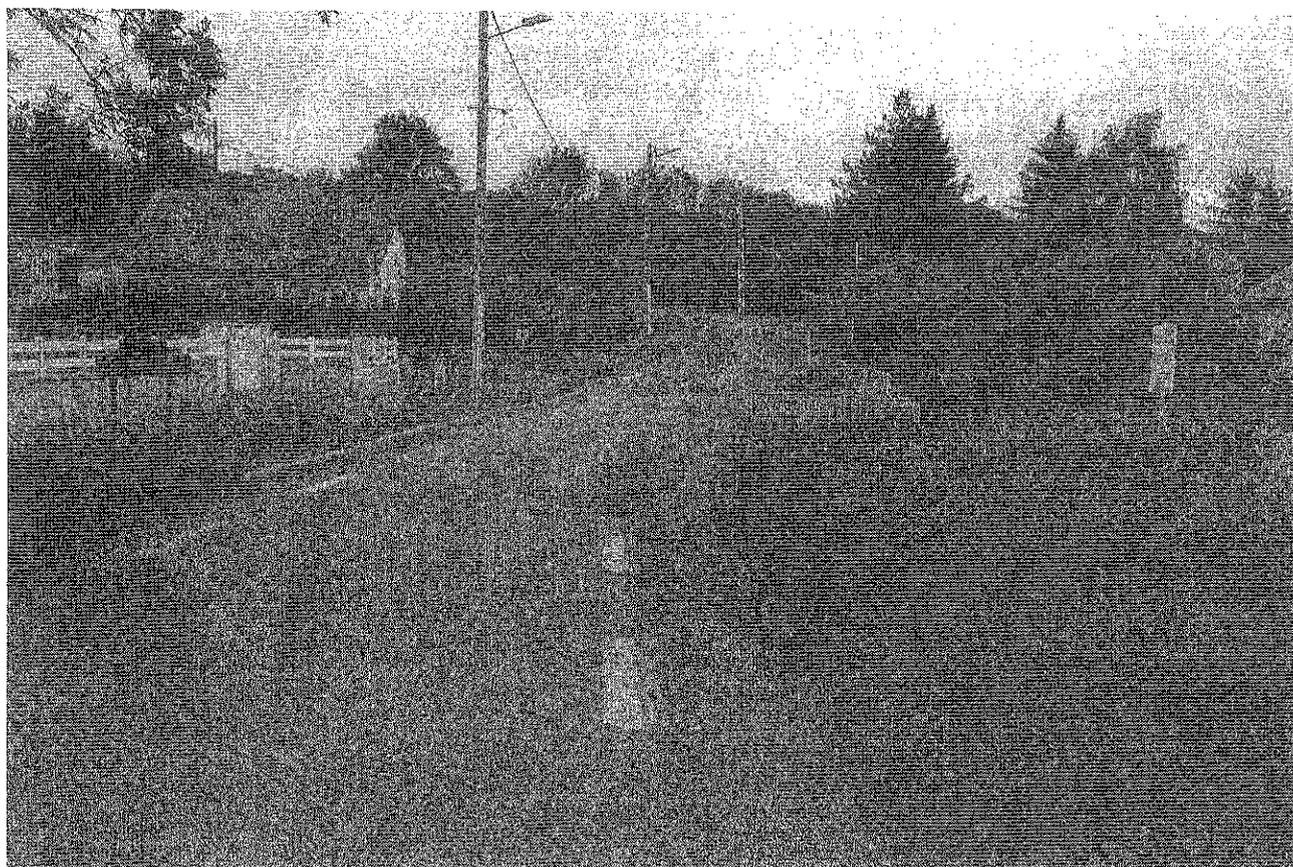
L'entrée par la RD155I est l'entrée principale, il y a une seconde entrée par le chemin communale de Puzieux. L'entrée principale est plus aérée que la seconde : elle correspond à l'axe le moins bâti et contenant les constructions les moins intéressantes du point de vue architectural et de composition spatiale. L'entrée secondaire permet d'arriver directement dans le village ancien.

La typologie de l'habitat ancien relève du village de côte. Le village profite d'un méplat de la côte de Delme. L'église et la mairie forment le cœur du village. Toutes les constructions anciennes sont situées en bordure de la rue principale.

Le bâti typique est celui de la Lorraine rurale, ici c'est un village tas avec des bâtiments alignés et des maisons accolées, même si sa continuité est plusieurs fois interrompue. Les maisons ont pour la plupart une volumétrie simple et une hauteur correspondant à un R+1. Les pentes des toitures sont douces, le faîtage parallèle à la rue. Les maisons sont implantées en majorité perpendiculairement aux courbes de niveau.

Il n'y a pas de ferme isolée, seulement des bâtiments agricoles de stockage de matériel à l'est et à l'ouest du village.

Les habitations les plus récentes se situent en périphérie du village, en entrée de village côté DELME. Ce sont essentiellement des maisons individuelles isolées, construites au coup par coup. Ces constructions n'ont pas de caractère particulier au sens où elles sont identiques à toutes celles que l'on retrouve sur l'ensemble du département. Elles sont variées dans la mesure où il n'y a pas véritablement d'opérations groupées.



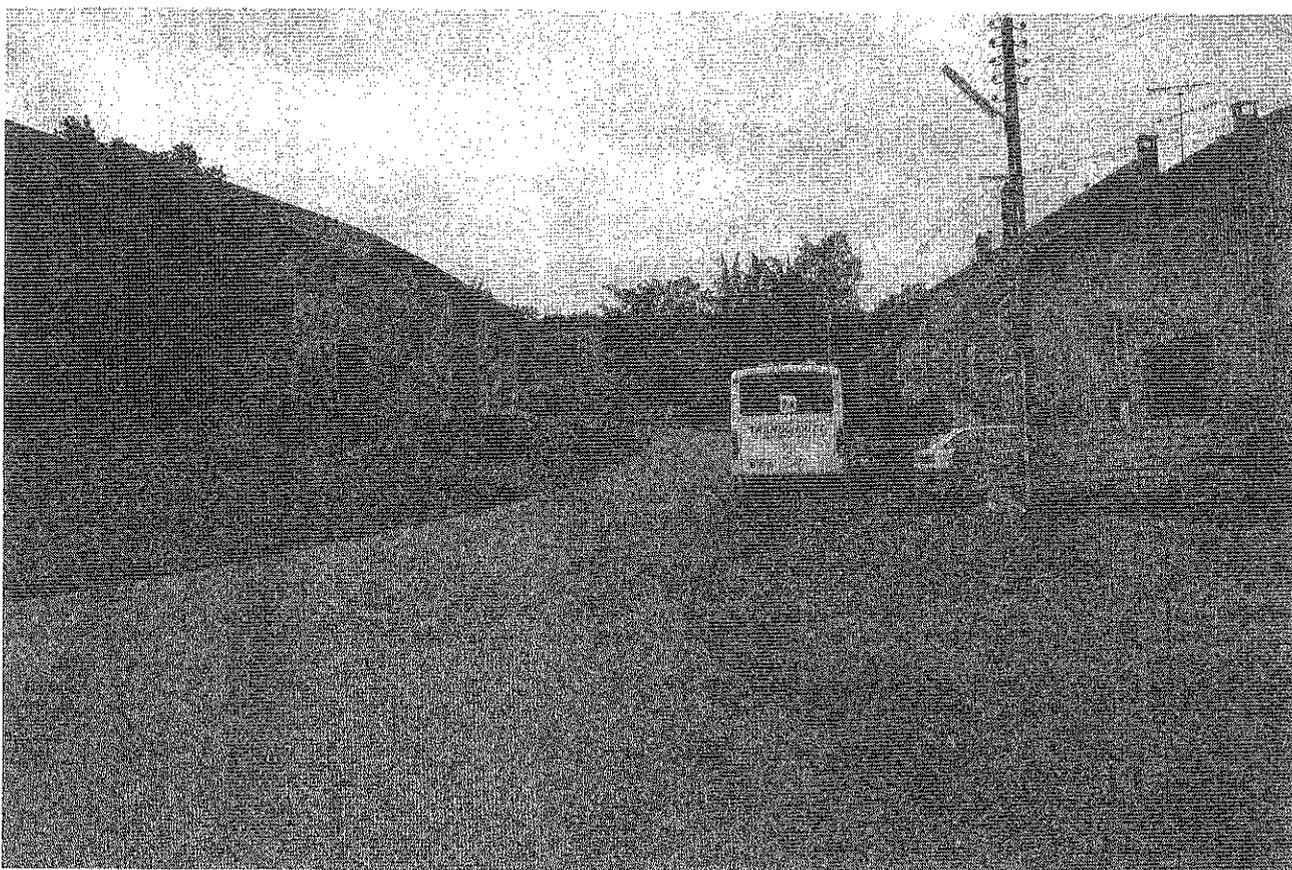
Entrée du village par la RD1151, côté DELME.



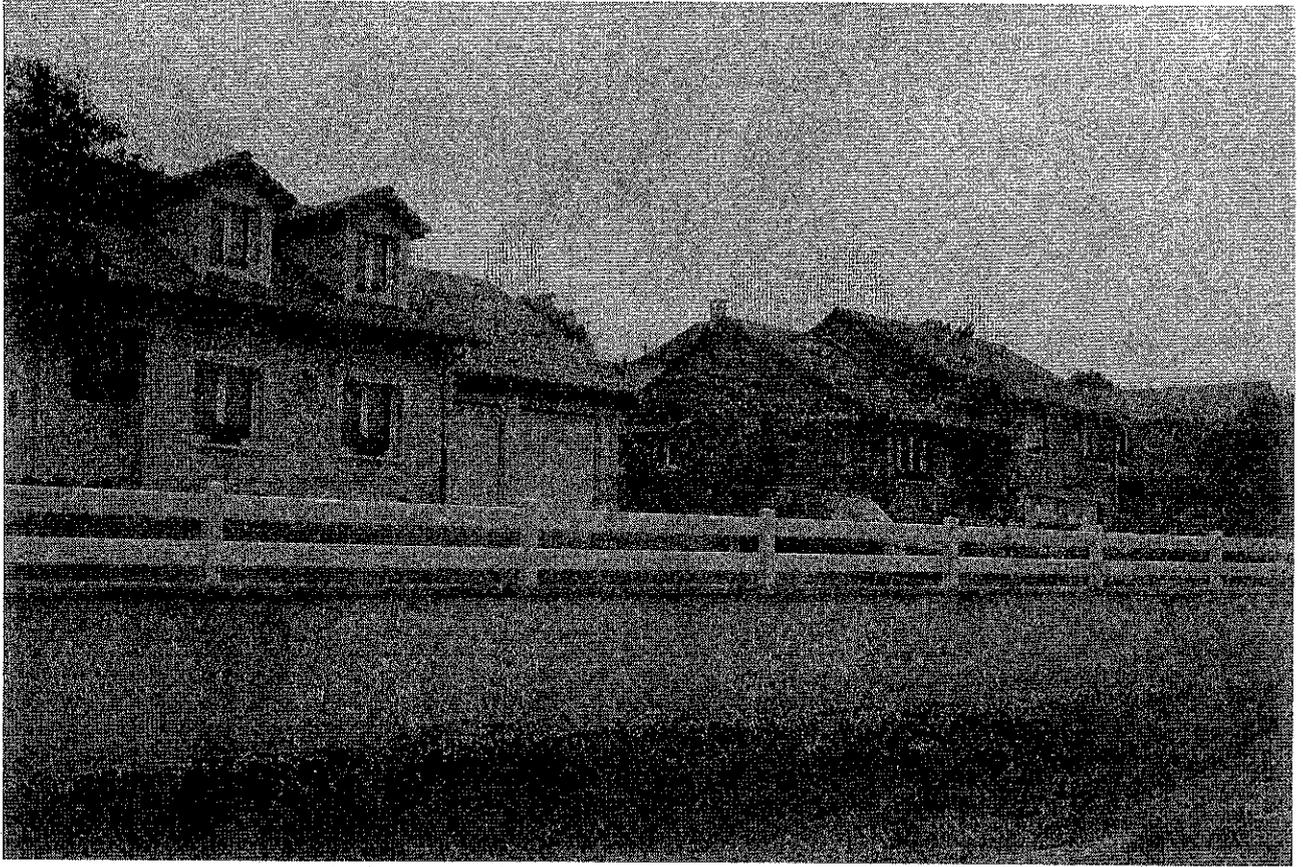
Entrée du village par le chemin communal, côté PUZIEUX.



Le village, rue principale.



Le village, rue principale.



Habitation récente, en entrée de village côté DELME.

1.2.5. Services et équipements

Services publics et privés

Les services publics (poste, trésor public, pompiers, structure d'aide à la recherche d'emploi, gendarmerie) et des services privés (2 banques, 1 notaire, 1 agent d'assurance, 1 maison de retraite, médecin, pharmacie) sont présents à DELME.

Les commerces de proximité sont aussi à DELME et CHATEAU-SALINS.

Equipements scolaires

L'école maternelle et primaire est à DELME, elle accueille les enfants de 11 communes dont XOCOURT avec 7 élèves en 2007. Il n'y a pas de cantine scolaire mais un projet d'accueil périscolaire.

Le collège à DELME compte 350 élèves (dont 2 de XOCOURT) provenant de 43 communes. Il y a une cantine.

La suite des études se poursuit généralement dans les lycées de METZ.

Des transports scolaires sont organisés pour les primaires et le collège. Pour le lycée, le ramassage est organisé à DELME.

Equipements sportifs et culturels

XOCOURT dispose d'un équipement sportifs et de loisirs ; le terrain de pétanque.

Il n'y a pas d'association.

Transport et déplacement

Il n'y a pas de ligne régulière d'autocar sauf le ramassage scolaire.

Assainissement

La collecte des eaux pluviales s'effectue par un réseau unitaire mis aux normes en 1985. Il totalise 500 m avec des diamètres de canalisation de 150 à 400 mm. Les eaux usées traitées en autonome se raccordent sur le réseau pluvial. La quasi-totalité des habitations est raccordée au réseau unitaire.

Les eaux collectées se desservent dans un fossé qui rejoint le ruisseau de la lampe.

Le zonage d'assainissement est fait. Il a été retenu de laisser l'ensemble du bourg en autonome.

Alimentation en eau potable

La commune de XOCOURT est alimentée par le Syndicat des Eaux de Basse Vigneulles FAULQUEMONT à partir de forages multiples. La quantité et la qualité de l'eau distribuée sont correctes. Il n'y a pas de périmètre de protection sur le ban communal. L'eau arrive au château d'eau, elle est distribuée par gravité.

Protection incendie

XOCOURT possède une défense incendie composée de 2 poteaux dont le débit est supérieur à 60 m³/h.

Traitement des déchets

Les ordures ménagères de XOCOURT sont ramassées 1 fois par semaine par le SIRTOM¹ de CHATEAU-SALINS et sont acheminées au centre d'enfouissement technique de TETING-SUR-NIED. Il y a un tri sélectif en porte à porte collecté une fois tous les 15 jours.

Un conteneur à verre est à disposition de la population. Les ferrailles sont récupérées par un ferrailleur. La déchetterie est à CHATEAU-SALINS.

1.2.6. Patrimoine communal

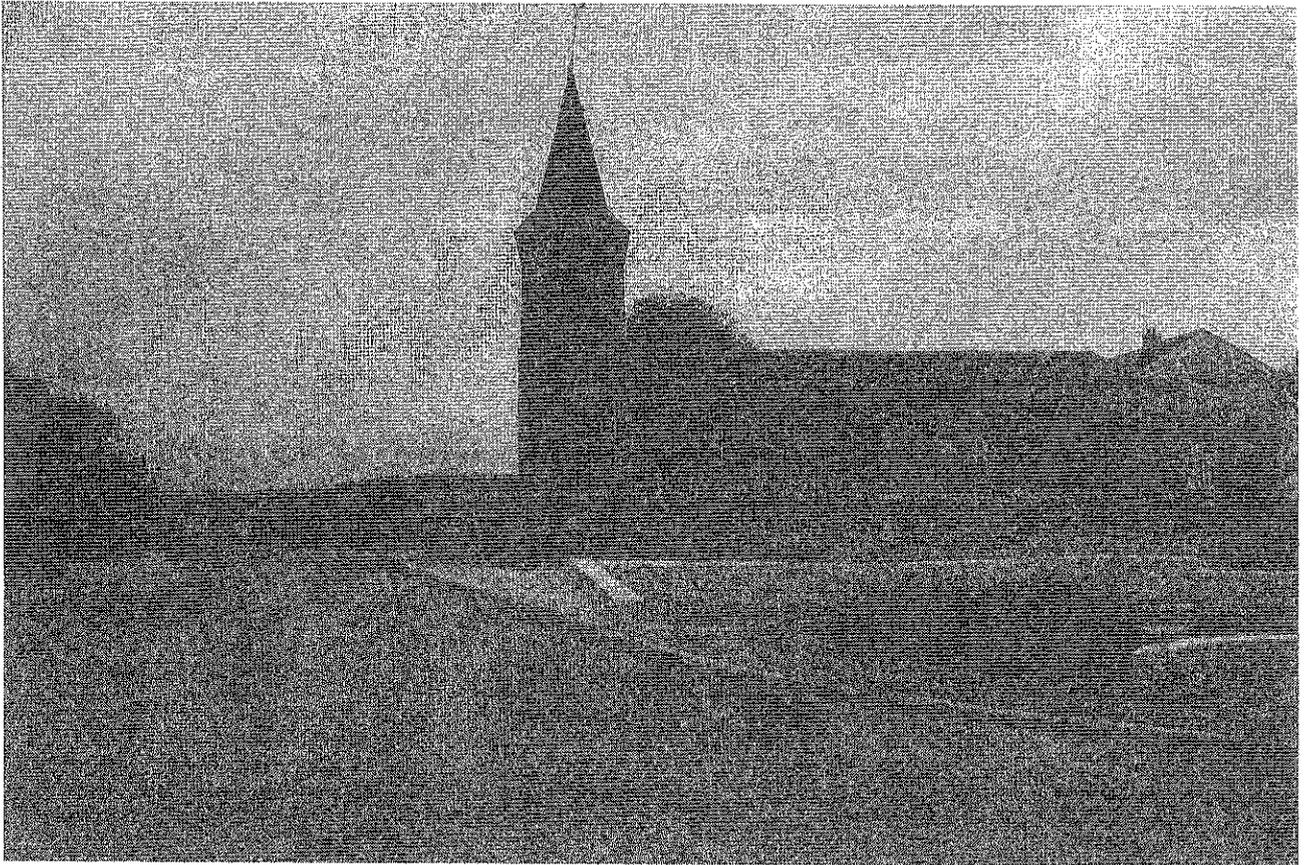
XOCOURT constitue un secteur à sensibilité archéologique et des traces d'occupation ancienne ont déjà été recensées :

- une voie gallo-romaine reliant REIMS à STRASBOURG,
- traces néolithique, celtique et romaine au lieu-dit "belle fontaine" : outil en pierre, pièce de monnaie romaine
- trace d'habitat au lieu-dit "mencicourt",
- murs et ruines au lieu-dit "derrière butelle"

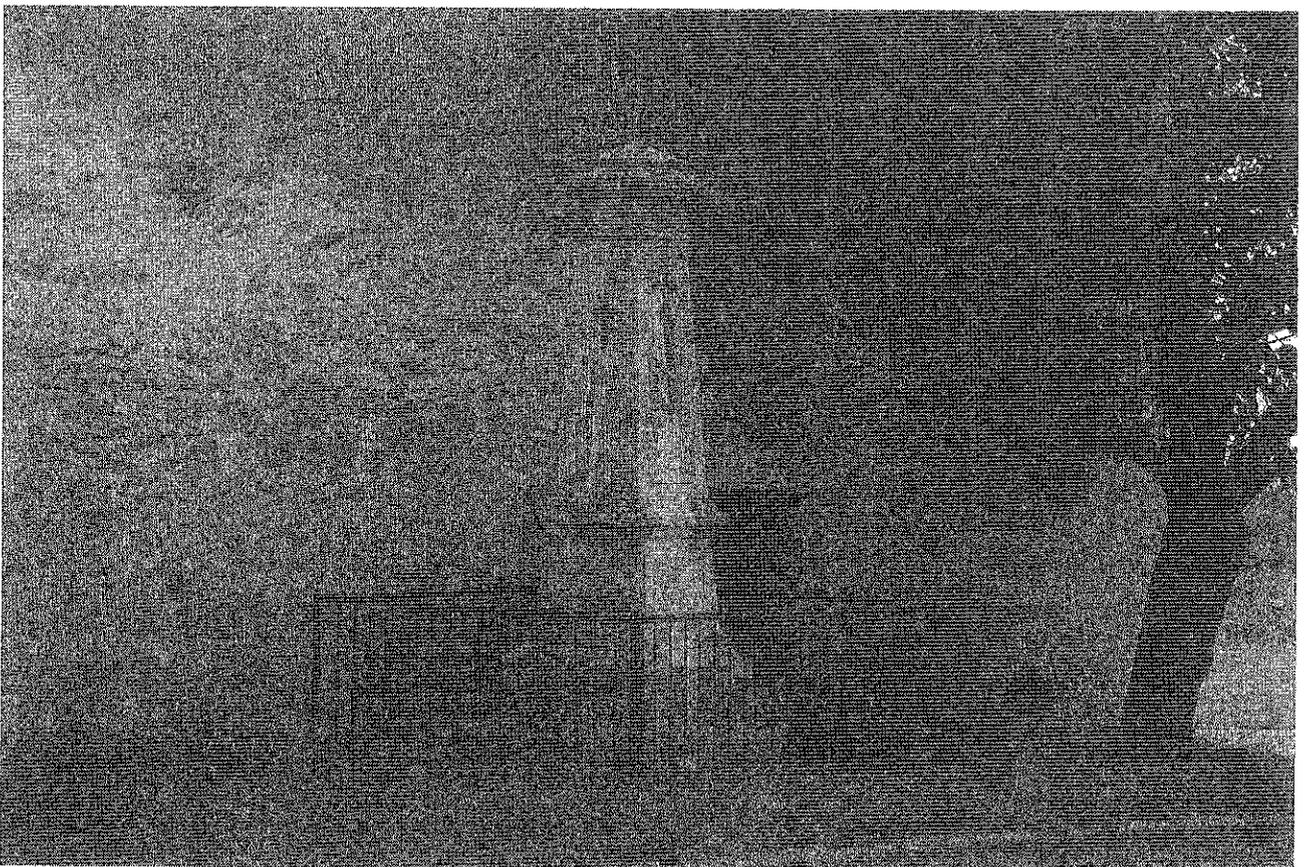
La commune possède plusieurs sites intéressants :

- l'église Saint Martin de 1732,
- le monument aux morts,
- 1 croix de chemin à l'emplacement de la première église,
- 1 stèle dans le cimetière russe,
- une fontaine.

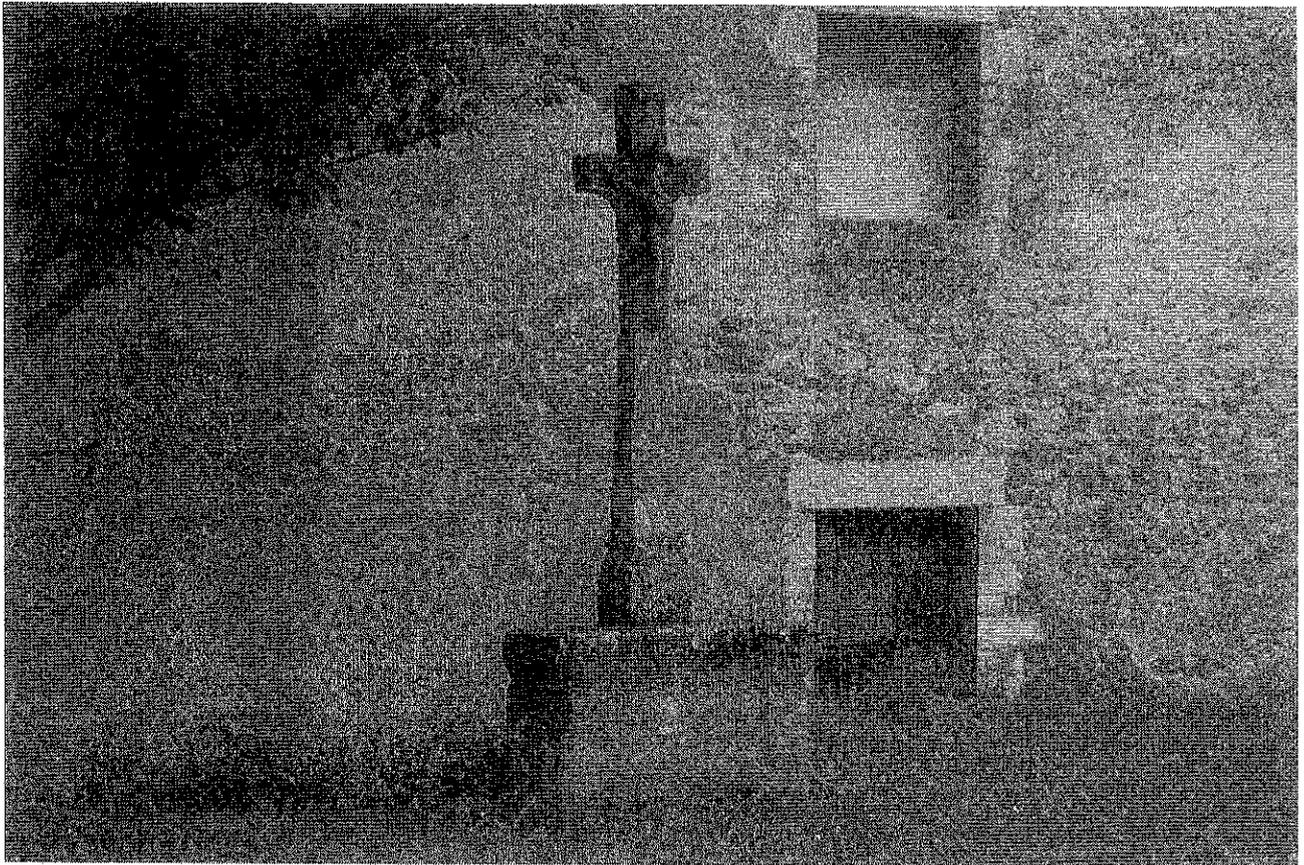
¹ SIRTOM : Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères



L'église Saint Martin.



Le monument aux morts.



Une croix de chemin



Une fontaine, rue principale.

1.3. ELEMENTS PHYSIQUES

1.3.1. Topographie

Le ban communal de XOCOURT correspond à une topographie de plateau vallonné dominée à l'ouest par les buttes de DELME.

Les altitudes varient de 398 m à l'ouest du ban communal au niveau de la côte de DELME à 224 m au niveau du ruisseau le profond ru au sud est du ban communal ; ce qui correspond à une variation de 174 m maximum.

Les pentes sont faibles au niveau du ruisseau (de 1 à 4 %), elles atteignent 15% sur les flancs et 60 à 70% sur les revers de la côte de Delme.

La côte de Delme est sujette à glissement de terrain aux lieux-dits "champ de l'oie" en direction de PUZIEUX.

1.3.2. Géologie

La commune de XOCOURT s'inscrit dans la région naturelle du plateau lorrain. Les terrains affleurants sont sédimentaires du secondaire. Ce sont :

- les **argiles à Amaltheus** du Domérien inférieur (I_{6a}) : c'est une puissante assise d'argiles plus ou moins marneuses à fossiles pyriteux, gros nodules calcaires parfois fossilifères.

- les **grès médioliasiques** du Domérien supérieur (I_{6b}) : ils débutent par un niveau à ovoïdes calcaires avec fossiles (Ammonites) puis le caractère détritique s'affirme, passage à un grès argileux, micacé, à passées calcareuses et marnes sableuses gris bleu à brun roux,

- les **argiles et grès argileux** du Toarcien inférieur (I₇) : c'est la zone des "schistes cartons". Elle peut être constituée de marnes et d'argiles d'une centaine de mètres de puissance avec nodules calcaires bleuâtres,

- les **calcaires et marnes** de l'Aalénien supérieur, Bajocien inférieur et moyen (I_{11-11b1}) : c'est un mélange de conglomérat riches en fossiles, de marnes micacées sableuses avec des bancs calcaires, de calcaires d'OTTANGE à passées de conglomérat et d'éléments ferrugineux riches en Ammonites, de calcaires spathiques avec marnes ocreuses et des calcaires à polypiers. L'ensemble a une puissance de 45 m.

Les terrains secondaires peuvent être recouverts par :

- les **limons de plateau** (LP) : ils forment souvent des placages d'altération, sur la roche mère argilo-marneuse. Il y a passage insensible des alluvions sableuses aux limons, parfois très finement sableux, avec placage de sable dans la partie supérieure et concentration des petits grains de fer fort limonitique issus des roches ferrugineuses ou de la pyrite des horizons argilo-marneux. Les limons bruns rougeâtres sur le Calcaire à Gryphées, hors des apports siliceux, ont un faciès particulier, peu définissable, bien distinct des limons sur le calcaire Bajocien. Sur ces limons s'étendent des prairies et des cultures ; leur nature souvent imperméable à la base entraîne de plus en plus des drainages,

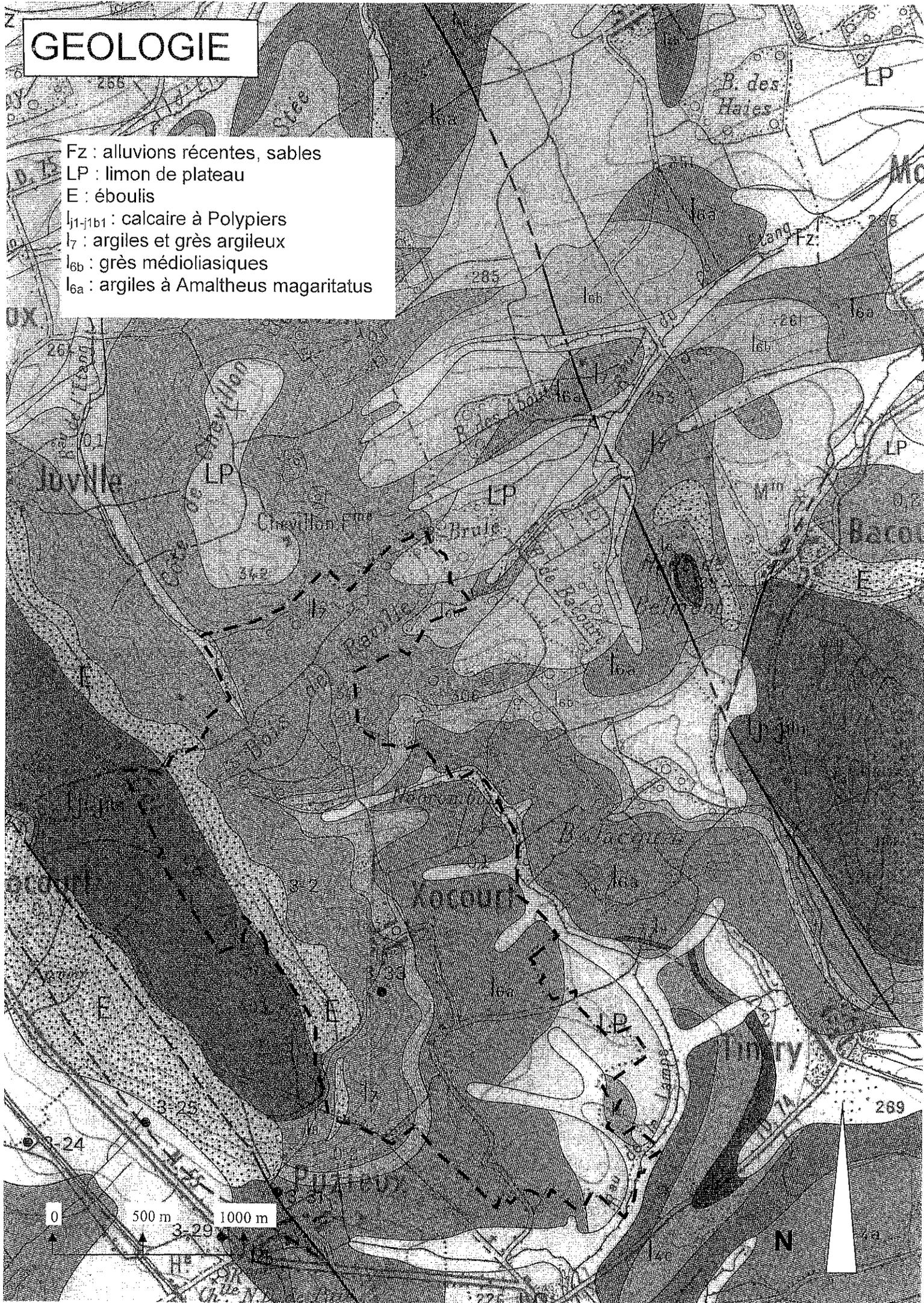
- les **éboulis** (E) : ils se développent sur le bord de la cuesta médio jurassique. C'est un mélange de blocs et de pierraille dans un limon brun roux.

- les **alluvions récentes** (Fz) : s'il y a quelques éléments sableux issus du Rhétien, les éléments durs proviennent des terrains calcaires, jurassiques, et magnésiens, triasiques : la prédominance est argilo-marneuse, limoneuse.

La butte témoin de DELME est due au jeu de l'érosion et de la tectonique.

GEOLOGIE

- Fz : alluvions récentes, sables
- LP : limon de plateau
- E : éboulis
- l_{j1-j1b1} : calcaire à Polypiers
- l₇ : argiles et grès argileux
- l_{6b} : grès médioliasiques
- l_{6a} : argiles à *Amaltheus magaritatus*



1.3.3. Eaux

Hydrologie : les eaux superficielles

La commune de XOCOURT est située dans les bassins versants et les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des Nied et de la Seille. Sur le ban communal sont présents plusieurs cours d'eau temporaires prenant naissance au pied de la butte de DELME :

- le ruisseau de l'étang qui rejoint le ruisseau de l'Elme à TRAGNY, lui-même affluent de la Nied française qu'il rejoint à HAN-SUR-NIED,
- le ruisseau de la lampe et le vieux ru qui forme le profond ru sur DELME, affluent du ruisseau Saint Jean qu'il rejoint à DELME, ce dernier se jette dans la Seille à CRAINCOURT.

Les cours d'eau sur XOCOURT ne créent pas de zones de débordement.

Les données qualité de ces cours d'eau ne sont pas connues, ils ne disposent pas non plus d'objectif de qualité. Seul le ruisseau Saint Jean sur DELME dispose de données de qualité : 3 médiocre avec un objectif 1B (bonne qualité). La Nied et la Seille ont un objectif de qualité 1B (bonne qualité) qu'il faudra respecter en maîtrisant les rejets d'eaux usées non traitées et les pollutions chimiques ou organiques dans les affluents de cette rivière.

Hydrogéologie : les eaux souterraines

Cette région de plateaux calcaires présente plusieurs niveaux aquifères dans les terrains jurassiques et triasiques.

Aquifères quaternaires : Les éboulis, surtout sur la cuesta médio jurassique, peuvent recéler des débits non négligeables, alimentés par la nappe du Bajocien.

Aquifères jurassiques : Le grès médioliasique (l_{6b}) détermine un niveau aquifère indigent. Le calcaire (l_5), comme le calcaire ocreux (l_{4c}), ont des niveaux aquifères anémiques pouvant satisfaire des besoins ponctuels, faibles. L'eau de ce dernier niveau est souvent minéralisée vu sa teneur en pyrite de fer ou gypse de réduction de celle-ci. La nappe du calcaire à Gryphées (l_{1-4a}) serait un peu plus importante, avec des débits irréguliers, liés beaucoup à la fissuration, et ayant alimenté jadis bien des puits de villages ; mais l'eau est souvent polluée autour des agglomérations.

Aquifères triasiques : Par contre le grès infraliasique (t_{10a}) recèle une nappe intéressante avec débits parfois importants en forages ; le lessivage important lié à l'érosion disséquant le plateau, le drainage par les grandes failles, ont éliminé les minéralisations et salures fréquentes. La Dolomie moellon (t_{8b}) peut donner un niveau aquifère, mais l'eau y est très dure et les réserves insignifiantes. Quand ils sont bien développés et non argileux, les grès à roseaux (t_{8a}) peuvent représenter un horizon aquifère à ressources limitées. Les calcaires coquilliers, non affleurants et trop profonds, ne peuvent donner ici des débits intéressants liés à des réserves. La ressource aquifère importante est celle du grès vosgien, renfermant une véritable nappe, déjà parfois surexploitée en Lorraine. Mais l'eau peut effectivement y être parfois minéralisée par des contaminations liées à des failles ou sondages mal cimentés.

1.4. MILIEUX NATURELS

1.4.1. Milieux biologiques

Flore

Le ban communal présente trois grands types de milieux naturels :

- les espaces agricoles (56%),
- les bois et boqueteaux (25%),
- les vergers (5%).

XOCOURT est dominé par les terrains agricoles et en particulier les espaces labourés, qui occupent pratiquement la totalité de l'espace agricole. Les espaces agricoles n'offrent que peu d'intérêt d'un point de vue milieu biologique naturel. Ils sont la conséquence de l'intensification des pratiques culturales et n'ont plus la diversité floristique endémique. Ils sont ouverts.

Les boisements au nord-est et à l'est du ban communal sont dégradés et correspondent à la série du Chêne pédoncule et Chêne sessile avec Charme.

Les vergers sont toujours localisés à proximité des zones bâties du village. Ils forment une zone tampon entre les habitations et les espaces agricoles. Sur prairie de fauche essentiellement, ils sont issus de plantations en alignement d'arbres fruitiers.

Faune

Il y a du gibier : Chevreuil et Sanglier. Ils ne sont que de passage sur le territoire par manque de point d'eau pérenne.

Quelques Lièvres sont aussi présents, ainsi que du Renard.
Autrefois, le Blaireau était bien représenté.

1.4.2. Sites d'intérêt écologique

Il y a une ZNIEFF² : il s'agit de pelouses calcaires sur la côte de DELME. Elle s'étend sur 64,85 ha en deux sites (PUZIEUX – XOCOURT – ALAINCOURT LA COTE, LIOCOURT – JUVILLE). Ce sont des pelouses thermophiles d'intérêt départemental. Des anciennes carrières sont présentes sur le site de LIOCOURT JUVILLE. Une pratique légère de moto-cross est signalée. Le site a un intérêt régional pour la présence de papillons. La situation de la côte de DELME (butte témoin du plateau lorrain) lui confère un rôle de relais migratoire pour les animaux et les végétaux et tout particulièrement pour les insectes.

La côte de DELME et les anciennes carrières de TINCERY sont proposées au réseau Natura 2000 puisque c'est une zone spéciale de conservation. Le site couvre 309,86 ha sur 10 communes dont XOCOURT (Natura 2000) et 290,02 ha sur 9 communes (zone spéciale de conservation).

² ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

XOCOURT est inclus dans la ZICO³ du plateau de DELME et de la vallée de la petite Seille. Sur 11 950 ha, cette zone dominée par les cultures céréalières est le lieu de nidification de nombreux oiseaux dont des rapaces (Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Busard des roseaux, Busard cendré) et le Martin pêcheur et la Pie grièche grise. Les Busards Saint-Martin et Faucons émerillons sont présents en hivernage.

1.4.3. Paysage

Au sein du village, les vues sont toujours courtes par la présence des constructions jointives le long de l'axe principal et par le manque de recul lié au dimensionnement des voies de desserte.

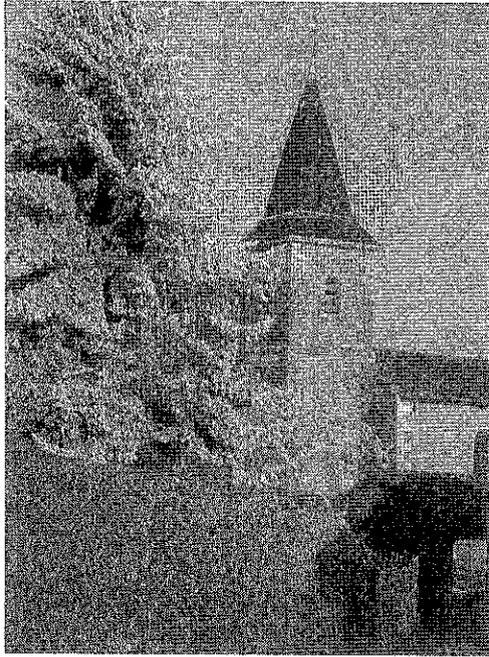
Ce bourg est dominé par des espaces agricoles au doux vallonnement qui culmine de 225 à 350 m. De ces espaces, la vue est ouverte permettant une approche large des sites avoisinants. La vision n'est pas arrêtée par le village situé sur les flancs de la côte de DELME et dominant les espaces voisins. Le clocher de l'église marque le village et laisse deviner l'espace bâti proche. En fonction des saisons, un jeu de couleurs s'opère : l'été est dominé par le vert franc et le jaune tandis que l'hiver s'octroie le brun-ocre des sols à nu. En toute saison, la destinée du sol est renseignée et la géométrie du parcellaire visible. Les pentes sont faibles dans la vallée du ruisseau ; au sommet de la côte, la vision est très large vers les côtes de Moselle à l'ouest et les Vosges au sud. Du sommet de la côte, le village reste invisible, tourné vers le sud-est.

La côte de DELME est remarquable par son élévation (400 m) et permet de la découvrir de très loin. Elle domine avec orgueil tous les monts des alentours. De son sommet, on jouit d'une vue délicieuse qui s'étend sur les riches vallées de la Seille, se déploie sur le bassin de la Nied, sur les campagnes et les riantes collines du pays messin. Vers le sud-est, les regards parcourent avec ravissement un horizon immense jusqu'aux sommets lointains et bleuâtres des Vosges qui se découpent sur l'azur du ciel.

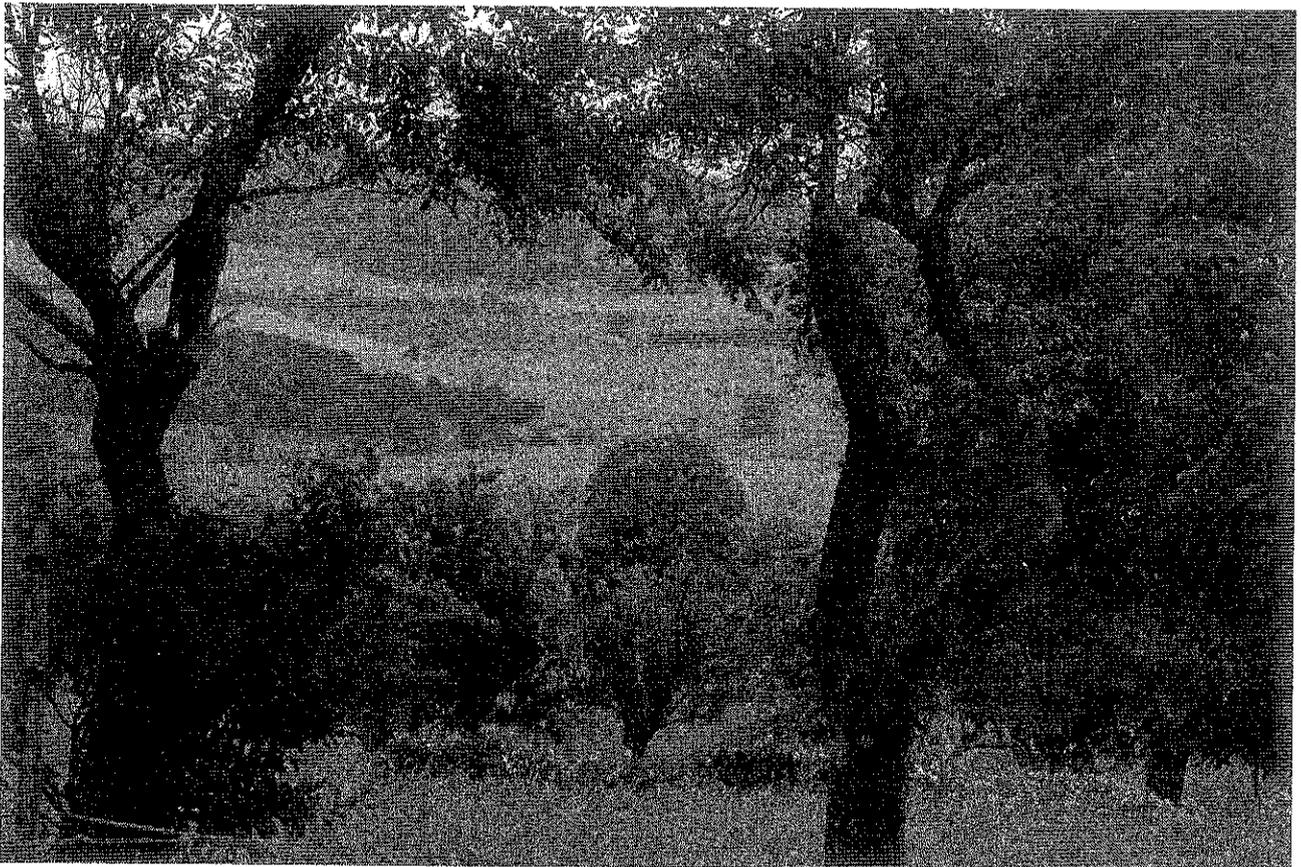
La végétation arborée (bois de la Roville) forme une barrière visuelle au nord est du ban. Les vergers restent encore très présents en bordure des habitations et marquent une transition entre les vastes espaces agricoles ouverts et les habitations aux vues confinées. Ils forment un écran vert où se laissent deviner les premières constructions en arrière plan.

L'artificialisation du ban communal est très faible et liée à la présence des axes de circulation et du développement urbain qui s'y réfère.

³ ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux



Vue courte dans le village : l'église et la fontaine.



Les vergers autour du village, espace intime et les espaces agricoles ouverts en fond de vallée.



La maison isolée à Belle Fontaine, au pied de la côte de DELME. Côte boisée et vallée agricole.



Paysage champêtre à partir de la RD155l. Les vues sont plus larges, ouvertes, la végétation arborée marque timidement les cours d'eau.

1.5. UTILISATION DU SOL

1.5.1. Agriculture

Le nombre d'exploitants agricoles ayant leur siège à XOCOURT était de : 7 en 1979, 3 en 1988 et 0 depuis 2000. Les terres exploitées sont tournées vers la culture céréalière et l'élevage bovin. Les prairies se situent à proximité du village.

Il n'y a jamais eu d'aménagement foncier.

1.5.2. Sylviculture

Une partie du ban communal est en forêt, il s'agit de la forêt communale de THIMONVILLE. C'est une série unique traitée en conversion de futaie régulière. Elle dispose d'un plan d'aménagement.

1.5.3. Richesses naturelles

Les oiseaux de la ZICO sont une richesse biologique.

Les sables et graviers sont exploités dans les alluvions récentes (Fz) en bordure de la Seille mais les ballastières donnent un mauvais matériau de construction vu la prédominance des éléments calcaires.

Les limons argileux (LP) ont été autrefois exploités pour des tuileries.

Le calcaire à Gryphées (I_{1-4a}) a alimenté autrefois des fours à chaux, ainsi que le Bajocien de la côte de DELME. Ces deux étages ont donné des calcaires d'empierrement et même de construction. Le grès infraliasique (t_{10a}) donne surtout des sables, rarement des moellons en grès.

2. ACTIONS EN INTERCOMMUNALITE

Les actions en intercommunalité sont :

- l'adduction d'eau potable par le syndicat des eaux de Basse VIGNEULLES FAULQUEMONT,
- le schéma directeur d'assainissement par le SIVOM entre Seille et Nied qui regroupe 30 communes,
- le traitement des ordures ménagères par le SIRTOM de CHATEAU-SALINS,
- le ramassage scolaire du collège par le syndicat scolaire intercommunal de DELME,
- l'école maternelle et primaire par le syndicat scolaire de DELME,
- la protection incendie par le centre de secours de DELME,
- l'aménagement et l'embellissement des communes, la valorisation du petit patrimoine, la mise en œuvre de l'assainissement par la communauté de communes du Saulnois.

3.CONCLUSION

La commune de XOCOURT est un village rural implanté dans un site remarquable et en retrait de la RD955 qui permet de rejoindre facilement les grandes localités dans cette partie méridionale de la Moselle. Ses atouts sont liés à ses vastes espaces agricoles et sa position sur les flancs de la cote de DELME en direction de la vallée du profond ru, affluent de la Seille.

Situé à une vingtaine de kilomètres de METZ et de la rocade sud de METZ, XOCOURT est orienté du côté de l'agglomération qui est en plein essor.

La proximité de DELME, de l'aéroport METZ NANCY Lorraine, de la gare TGV de LOUVIGNY et les qualités paysagères du village sont à l'origine d'une augmentation récente de la population. Une demande de terrains à bâtir et de logements apparaît depuis peu.

Les contraintes de développement de XOCOURT sont très faibles : 1 servitudes d'utilité publique (1 réseau électrique). La pression foncière n'est pas pesante.

Les projets de développement devront tenir compte de la position du village à flanc de coteau et son organisation urbaine actuelle qu'il faudra respecter pour faciliter l'insertion de nouvelles voies de circulation et les habitations y attenantes.

**DEUXIEME PARTIE
JUSTIFICATION DES
DISPOSITIONS DE LA CARTE
COMMUNALE**

1. CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

1.1 CONTRAINTES AGRICOLES

La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) modifie, en son article 204, les dispositions de l'article L.111-3 du code rural.

"Art. L 111-3 - Lorsque des dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces derniers à toute nouvelle construction précitée à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes."

"Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, une distance d'éloignement inférieure peut être autorisée par l'autorité qui délivre le permis de construire, après avis de la chambre d'agriculture, pour tenir compte des spécificités locales, notamment dans les zones urbaines délimitées par les documents d'urbanisme opposables aux tiers et dans les parties actuellement urbanisées de la commune en l'absence de documents d'urbanisme."

La rédaction antérieure de cet article imposait à toute construction à usage d'habitation ou à usage professionnel nécessitant une autorisation administrative de construire, une distance d'éloignement de 100 mètres ou 50 mètres, par rapport aux bâtiments agricoles existants soumis respectivement au régime des installations classées ou au règlement sanitaire départemental.

La nouvelle rédaction de cet article n'impose ces distances d'éloignement qu'aux nouvelles constructions à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes. Le principe de réciprocité ne s'applique plus aux bâtiments d'habitation construits pour l'agriculteur propriétaire de l'installation agricole considérée.

Par dérogation, une distance d'éloignement inférieure peut être acceptée par l'autorité qui délivre le permis de construire, après avis de la Chambre d'agriculture, pour tenir compte des spécificités locales.

La Chambre d'agriculture élabore des critères afin d'appréhender au mieux ce rôle.

Cette demande de dérogation peut être formulée par le pétitionnaire à tout moment de la procédure et doit être déposée en mairie afin d'exprimer l'avis de la collectivité par des spécificités locales, avant instruction du permis de construire.

Pour assurer une meilleure instruction des dossiers de permis de construire susceptibles d'être concernés par les nouvelles dispositions de l'article L.111-3 du code rural, il est donc indispensable que les services instructeurs disposent des informations relatives à la présence de bâtiments agricoles, à proximité de la future construction, dès le dépôt de la demande.

Distances d'implantation des habitations par rapport aux bâtiments d'élevage

ELEVAGES SOUSMIS A	DISTANCES MINIMALES A RESPECTER
Règlement sanitaire départemental	<p><u>Elevages porcins à lisier</u> : 100 mètres</p> <p><u>Autres élevages</u> : 50 mètres</p> <p><u>Volailles et lapins</u> : 25 mètres pour élevage de 50 à 500 animaux, au-delà 50 mètres</p>
Réglementations des installations classées pour la protection de l'environnement	<p><u>Elevages porcins</u> : 100 mètres ramenés à 50 mètres lorsque la stabulation est prévue sur litière</p> <p><u>Elevages bovins</u> : 100 mètres ramenés à 50 mètres lorsque la stabulation est prévue sur litière</p> <p><u>Elevages canins</u> : 100 mètres</p> <p><u>Elevages avicoles</u> : si densité inférieure ou égale à 0,75 animaux équivalents : 50 mètres. Si densité supérieure : 100 mètres</p>
. au régime déclaratif	
. au régime de l'autorisation	<p><u>Elevages porcins</u> : 100 mètres</p> <p><u>Elevages bovins</u> : 100 mètres</p> <p><u>Elevages canins</u> : 100 mètres</p> <p><u>Elevages avicoles</u> : si densité inférieure ou égale à 0,75 animaux équivalents : 50 mètres. Si densité supérieure : 100 mètres</p>

Les bâtiments agricoles situés à proximité du village sont utilisés pour le stockage de matériel. Il n'y a pas de siège d'exploitation agricole à XOCOURT ni de bâtiment avec des animaux.

1.2 CONTRAINTES LIEES AUX SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

La forêt communale est située au nord du ban, elle n'est pas une contrainte à l'urbanisation du village.

La ligne électrique permet l'alimentation du village : elle en assure le maintien voire le développement.

Le centre d'émission et de réception radioélectrique ainsi que le faisceau hertzien qui y arrive sont situés au dessus de terrains naturels (espaces agricoles et forêts) ; ils ne sont donc pas une contrainte à l'urbanisation du village.

La servitude aéronautique de dégagement de l'aérodrome s'applique sur l'ensemble du ban communal, elle culmine à 340 mètres, le village est à une altitude voisine de 280 mètres soit 60 mètres en dessous de la côte altimétrique. L'habitat classique pourra se développer.

2. CONTRAINTES LIEES A LA ZONE BATIE

La configuration de XOCOURT permet d'avoir une unité urbaine relativement concentré dans l'environnement naturel ce qui implique de ne pas multiplier les zones d'urbanisation future et d'éviter le coup par coup en mitage.

En 2007, il y a 29 logements : 28 résidences principales, 1 résidence secondaire et 0 logement vacant (source mairie). 5 projets de construction sont déjà définis.

Les logements vacants qui permettent le renouvellement de la population n'existent plus pour l'instant. Les ventes liées presque uniquement au décès des propriétaires sont rares. Un document d'urbanisme s'impose pour contrôler le développement du village et éviter le coup par coup et le mitage.

3. ENJEUX COMMUNAUX ET IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

XOCOURT a une configuration village tas autour d'une rue : la rue principale qui traverse toute la zone bâtie. Une amorce d'urbanisation s'annonce le long du chemin rural situé à l'arrière de l'église. Enfin, une habitation est totalement isolée du village, elle est construite au lieu-dit "Belle Fontaine", le long du chemin communal vers PUZIEUX.

L'entretien et la réhabilitation du bâti existant ont été retenus afin de préserver l'attractivité de la commune et répondre à la loi SRU. Pour permettre une croissance démographique, offrir de nouveaux terrains à bâtir est la seconde volonté communale. Les objectifs de la municipalité sont de pouvoir offrir des terrains à bâtir pour environ 10 nouvelles constructions.

Il y a un besoin de salle communale.

Compte tenu de la problématique locale (panorama, ambiance champêtre, calme), les zones d'extension de l'habitat sont limitées et situées :

- au nord du village le long du chemin rural situé à l'arrière de l'église et sur 70 mètres. Ce projet permettra de densifier le secteur et de créer une urbanisation de part et d'autre de l'axe médian. Les réseaux (électricité, eau potable, eau pluviale, téléphone) sont présents au niveau de la construction existante derrière l'église
- à l'ouest, le long d'un sentier sur 50 mètres de long pour permettre 3-4 constructions. Le réseau eau potable est présent. L'électricité est présente au niveau de la dernière construction. Le sentier est à renforcer,
- au sud, le long de la voie communale vers PUZIEUX où les réseaux (eau potable, électricité, voirie) sont présents.

Les extensions souhaitées viennent s'insérer dans le paysage en respectant la physionomie du village, les voies respecteront le relief et la configuration actuelle. L'urbanisation n'ira pas au-delà des panneaux d'agglomération comme définis aujourd'hui : l'impact sur le paysage est quasi nul.

L'étude assainissement est réalisée : le traitement individuel des eaux usées a été retenu. Il permet de maintenir un niveau correct de qualité dans le milieu récepteur (ruisseau de la lampe affluent du profond ru) : l'impact sur les eaux superficielles est inexistant.

La desserte en eau potable des nouvelles constructions est possible à partir des canalisations existantes à l'intérieur du village : le diamètre des canalisations est suffisant. Il n'y aura pas de nouveaux captages d'adduction eau potable sur XOCOURT : les impacts sur la quantité d'eau souterraine sont nuls.

L'école (maternelle et primaire) est gérée par regroupement pédagogique pour 11 communes dont XOCOURT. L'école est à DELME. Les classes de maternelle bénéficient d'une nouvelle structure de 6 salles de classe située à proximité du centre de la petite enfance. L'école primaire compte aujourd'hui 11 salles de classe. Il y a un projet d'accueil périscolaire. Le collège est à DELME. L'accueil de nouveaux élèves est tout à fait possible dans ces structures.

Les services et commerces sont aussi à DELME et CHATEAU-SALINS distants de 3 et 15 km environ.

Les données paysagères liées à la présence d'espaces agricoles importants, de boisements et de la côte de DELME (site Natura 2000, ZNIEFF) pourront être préservées. Les espaces naturels sont donc préservés de l'urbanisation : le projet n'a pas d'impact sur la faune et la flore remarquables.

Le projet communal est respectueux de l'environnement : les impacts restent très limités. L'augmentation faible du trafic n'aura pas de conséquence significative sur la qualité de l'air, ni sur le niveau sonore ambiant.

4. DEVELOPPEMENT COMMUNAL

La commune souhaite accroître raisonnablement la population. Le village en tant qu'unité sera préservé.

Le zonage permet de densifier le village en prenant en compte les constructions existantes et les contraintes (réseaux, relief). Autour du bâti existant, le même raisonnement est tenu. Il s'agit :

- d'inclure les constructions existantes de type habitation et non agricoles,
- de tenir compte de la présence des réseaux et de la largeur des voies,
- le parcellaire cadastral n'est pas systématiquement retenu comme limite de zone, notamment à l'arrière des constructions où est plutôt recherchée une situation ne permettant pas de réaliser une seconde rangée de maisons.

Tout type de construction est possible en zone A notamment les annexes (garage, abris de jardin) dans les limites proposées.

Des places à bâtir, situées dans les "dents creuses" peuvent permettre une croissance démographique ainsi qu'au sud, au nord et à l'ouest du village où la PVR (participation pour voie et réseau) pourra être mise en place afin de permettre de viabiliser les parcelles et de les rendre constructibles.

En zone naturelle notée N, l'adaptation, la réfection, l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et la mise en valeur des ressources naturelles sont seules autorisées.

Les objectifs de développement de la commune sont réfléchis et permettent une augmentation de l'ordre de 100% de la population, soit environ 70 habitants supplémentaires.

Zonage	Superficie (en ha)
Zone A	9,55
Zone N	478,45

Soit un total de 488 ha.